



HAL
open science

Les Karaïtes, une communauté cairote à l'heure de l'Etat-Nation

Frédéric Abécassis, Jean-François Faü

► **To cite this version:**

Frédéric Abécassis, Jean-François Faü. Les Karaïtes, une communauté cairote à l'heure de l'Etat-Nation. Égypte Soudan mondes arabes, 1992, N° 11, pp.47-58. halshs-00159186

HAL Id: halshs-00159186

<https://shs.hal.science/halshs-00159186>

Submitted on 6 Jul 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES KARAÏTES UNE COMMUNAUTE CAIROTE A L'HEURE DE L'ÉTAT-NATION

**Jean-François FAÛ
Frédéric ABECASSIS**

Centre d'Etudes Françaises. Le Caire

Le 21 décembre 1910, le Président de la Société *Ahavat* du Caire présentait dans une lettre en français à son homologue de Cologne la population juive de la capitale égyptienne, divisée en trois communautés : sépharadim, ashkénazim, et karaïtes. Souvent cités par les voyageurs européens, omniprésents dans les descriptions du quartier juif "*Haret el Yehudi*", mais se dérochant au regard étranger, les karaïtes semblaient faire corps avec leur rue et leur ville, du moins jusqu'au XIX^e siècle.

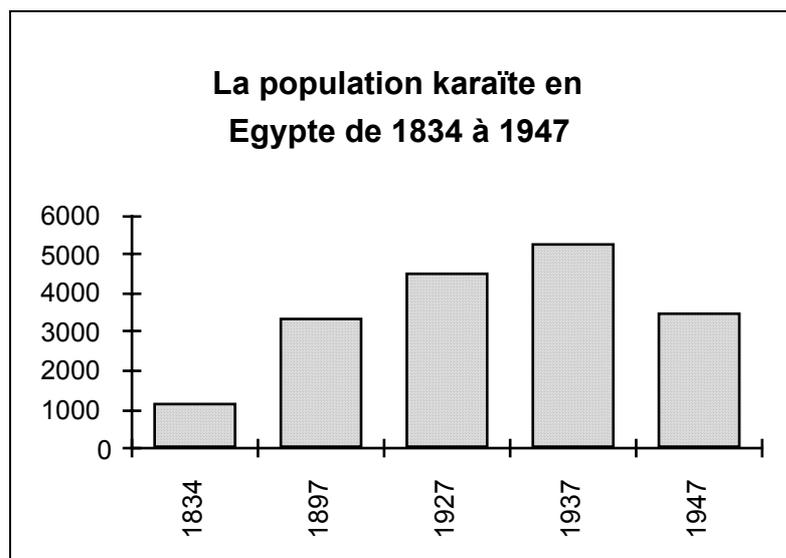
La doctrine karaïte a vu le jour en Mésopotamie en 760. Son fondateur, un rabbin nommé Anan Ben David, d'une famille d'exilarques, rejeta toute référence au Talmud. Se basant uniquement sur l'enseignement de la Torah, il dénia tout pouvoir aux savants talmudistes, les *gaonim*. Anan accusait les institutions rabbiniques de perdre l'esprit des Ecrits dans le dédale de trop nombreuses lois. Il proclama le droit et le devoir pour tout Juif de pouvoir interpréter la Torah selon son propre point de vue, sans aucune référence à une quelconque interprétation officielle du rabinat. Anan rallumait la vieille querelle qui avait opposé Esséniens et Pharisiens au premier siècle de notre ère, et provoquait une coupure à l'intérieur du judaïsme. Ainsi, le mode de vie karaïte, très vite considéré comme hérétique par le judaïsme orthodoxe, se distingua par une application beaucoup plus rigoureuse de la Loi. Par exemple, les karaïtes ne laissaient pas le feu se consumer pendant le Shabat, à la différence des Juifs traditionnels, pour qui l'interdit porte seulement sur l'acte (allumer le feu), et non sur le fait (laisser brûler une flamme). De même, ils ignoraient, tout comme les falashas, la fête de *Hanouka* (la fête des lumières), qui est post-biblique. La communauté en rupture éprouvait également le besoin d'affirmer de nouvelles pratiques rituelles. Les karaïtes se déchaussaient avant de pénétrer dans la synagogue, et se prosternaient devant la *Teva* (le Tabernacle), pour prier en arabe le Dieu d'Israël. La polygamie, quoique peu pratiquée, ne leur fut jamais interdite. Popularisée par des écrits de qualité, la doctrine karaïte s'étendit parmi les communautés juives d'Irak et de Perse, puis gagna les bords de la Mer Noire. Elle se propagea ensuite en Palestine au X^e siècle, et arriva en Egypte. Un certain nombre de familles persanes, dont les Tustarie et les Firuz, originaires de Tabriz, vinrent s'installer à Al-Fustat dès le XI^e siècle. Plusieurs voyageurs mentionnèrent, au fil des siècles, la présence de ces marginaux du judaïsme, de Benjamin de Tudelle au XII^e siècle à Léon de Modène au XVIII^e siècle. Les documents de la Guenizah du Caire les citent, avec les Samaritains, et attestent même de cas de mariages entre karaïtes et rabbiniques, familles divisées par le rite, mais unies par le même métier : le négoce.

C'est au XIII^e siècle que les karaïtes s'installèrent dans le *Haret el Yehudi*, au Muski, où ils occupèrent une rue réservée, *Sharia el karayin*. Estimée à environ 3 000 personnes en 1798, la communauté se diversifia au XIX^e siècle sous la double pression démographique et sociale.

I. UNE COMMUNAUTÉ DE L'EMPIRE OTTOMAN

Un flux d'immigration toucha, à partir de la moitié du XIX^e siècle aussi bien la communauté rabbinique que karaïte. Cette dernière se trouva gonflée, en 1860, de réfugiés fuyant les massacres de Damas. La communauté karaïte de cette ville disparut cette même année, ses membres ayant pris le chemin du Caire ou d'Istanbul. L'intégration des nouveaux arrivant fut d'autant plus facile qu'ils étaient tous arabophones et artisans, ce qui leur permit de se fondre sans peine dans le cadre social déjà existant. Beaucoup de karaïtes exerçaient alors des professions d'artisanat spécialisé, comme menuisier, tailleur ou graveur. Leur condition de vie restait toutefois modeste. La structure familiale, les *habitus*, était très proches de ceux des autres communautés populaires égyptiennes. Les hommes portaient la galabeyya, les femmes étaient voilées de la coiffure traditionnelle des juives égyptiennes, la *habara*, pièce de tissu noir couvrant la tête et nouée dans le dos. Les prénoms étaient arabes, Amin, Mourad, ou Abdel Aziz ; la polygamie était encore pratiquée, puisqu'on en recensait 25 cas en 1904.¹ Pour tous, l'arabe était la langue quotidienne, culturelle et cultuelle.

La communauté était dirigée par une petite oligarchie de notables, artisans ou joailliers, dont le niveau social tendait à s'élever au fil des ans. Ils habitaient eux aussi la rue des karaïtes, mais portaient volontiers le tarbouche, méprisaient la galabeyya, et ne fréquentaient leurs coreligionnaires qu'à la synagogue.



En cette fin de XIX^e siècle, deux temples étaient en service. L'un, plus ancien et presque en ruine, construit en soubassement, était connu sous le nom de *Beit-knesset el qadîm* et servait de lieu d'asile aux indigents. Une seconde synagogue, datant du XVIII^e siècle, se nommait *Khan Abu Takieh*. Les synagogues karaïtes n'avaient aucune particularité architecturale, et ressemblaient à celles des rabbiniques. Toutes les deux avaient le même plan basilical. La galerie réservée aux femmes s'étendait à l'étage sur trois côtés. Le mur Est comportait la niche de la Torah, la *Tiva* ; la partie centrale de la nef était occupée par la *Teba*, le pupitre destiné à la lecture des Ecritures. Une différence toutefois, dans le mobilier : les synagogues karaïtes ne comportaient pas de bancs ni

¹. Rudolf Nassau, *Die Welt*, n°20, 1904

chaises, mais des tapis de prière sur lesquels les orants se prosternaient. Les officiants, bien que refusant toute référence au rabinat du Caire, portaient soit le titre de *rabbi*, soit celui de *hakam*.

Vers 1860, une vingtaine de familles quittèrent Le Caire pour s'installer à Alexandrie. Elles s'insérèrent dans les cadres de la communauté séfarade, sauf en ce qui concerne le culte, pour lequel elles continuèrent à faire appel à leur *rabbi* du Caire. Ce groupe comptait 243 membres en 1947.

Le siège social de la communauté était situé, depuis 1860 dans un immeuble de la rue des karaïtes. Le *Hatti Humayoun*, promulgué à Istanbul par le Sultan Abdel Magid en 1856, et les deux *Hautes Circulaires* des 3 février et 1^{er} avril 1891 réglementaient les tribunaux confessionnels, et la compétence des conseils communautaires ou *maglis-millis* dans tout l'Empire ottoman. Après un début d'application ponctuelle de ces textes en Egypte, le gouvernement demanda en 1906 à toutes les communautés de présenter les projets de leur règlement intérieur pour les approuver et leur donner vigueur de loi exécutive. En 1933, seules quatre communautés non musulmanes, dont la communauté karaïte n'avaient pas présenté leur règlement intérieur. Ainsi, les jugements de leurs tribunaux religieux ou mixte ne recevaient pas force exécutoire de la part des bureaux administratifs du gouvernement. Les karaïtes étaient cependant organisés selon le schéma classique d'une communauté. A la base, on trouvait les contribuables, qui payaient le don du culte ; le conseil communal, le *maglis milli*, existait depuis 1901. Ses membres étaient tous issus de la haute bourgeoisie, tels Amin Farag ou Abdel Aziz Abdel Waheb. Le conseil communal élisait un président, un vice-président et un secrétaire général, qui ont toujours été égyptiens. Ainsi, les affaires communautaires semblaient réservées aux seuls cairotes, sauf pour le *hakam*, qu'une tradition faisait venir du Caucase.

II. ENTRE IMPÉRIALISMES ET ETAT

En 1897, un choc ébranla le karaïsme cairote : la fondation d'un établissement de l'Alliance Israélite Universelle au Caire. Cette fondation eut lieu à une période où la communauté se trouvait en plein bouleversement. Grâce à l'ouverture du Canal de Suez et aux investissements immobiliers, une partie de la petite bourgeoisie du *Haret el Yehudi* était arrivée à atteindre un degré social supérieur, celui de la classe d'affaires. De grandes familles se détachèrent, les Cohen, les Tawil ou les Massaouda, et s'installèrent dans le quartier résidentiel de 'Abbaseya. L'Alliance Israélite Universelle y ouvrit une école annexe où cette bourgeoisie d'affaires fit inscrire ses enfants, boudant l'école communautaire du *Haret el Yehudi*. En 1902, les registres relèvent 16 karaïtes sur 587 élèves, soit 3% des effectifs. Débuts modestes, certes, mais qui ne doivent pas masquer une volonté de rompre délibérément avec le passé. Celle-ci peut également se lire dans la scolarisation de certains enfants karaïtes dans les écoles des missions religieuses françaises, ou au lycée de la Mission Laïque.

A la différence du rabinat qui méprisait les karaïtes en tant qu'arabophones et les rejetait comme hérétiques, l'Alliance Israélite Universelle, dans sa conception culturelle du judaïsme, ramenait dans son giron communautaire les Juifs orientaux en les francisant. En effet, le programme officiel de l'Alliance Israélite Universelle laissait une place à l'histoire des karaïtes². Cette politique

². M.Fresco, *Histoire des Israélites*, Paris, rééd., 1948, livre officiel du programme de Cours Moyen de l'Alliance Israélite Universelle

culturelle constituait la véritable force d'attraction de l'Alliance en cette fin de siècle.

Tant d'efforts ne laissèrent pas ses principaux rivaux inactifs. Tout d'abord, première concernée, la communauté karaïte réagit en fondant en 1899 un établissement scolaire. Il se composait de deux écoles, une de garçons, une de filles, installées dans un bâtiment du Muski. Deux cycles scolaires y étaient assurés, un primaire, et un préparatoire ; la majorité des disciplines y étaient enseignées en arabe. En 1906, l'école recevait un total de 216 élèves, dont un certain nombre de musulmans. En 1910, l'école déménagea, quittant les ruelles populaires du Haret el Yehudi pour s'installer à Waily, non loin de 'Abbaseya. Le souhait d'endiguer le succès de l'école de l'Alliance ne fut certainement pas étranger à ce déménagement. Ce transfert eut une conséquence directe sur le fonctionnement de l'école qui se divisa alors en deux établissements distincts, un premier pour les garçons, avec un corps professoral de 12 enseignants, et le second plus modeste pour les filles, avec trois professeurs. Le fait d'abandonner son environnement d'origine fit perdre à l'école karaïte son aspect d'école de quartier, qui accueillait, en plus de son public ordinaire, les musulmans du voisinage. Ces derniers ont en effet presque disparu des salles de classe du Waily. Vingt-huit ans après l'ouverture de cet établissement, en 1927, la communauté comprenait encore 50% d'analphabètes. Ce pourcentage tombe à 40% en 1937, ce qui reste un taux supérieur à celui de la communauté rabbinique, globalement plus instruite.

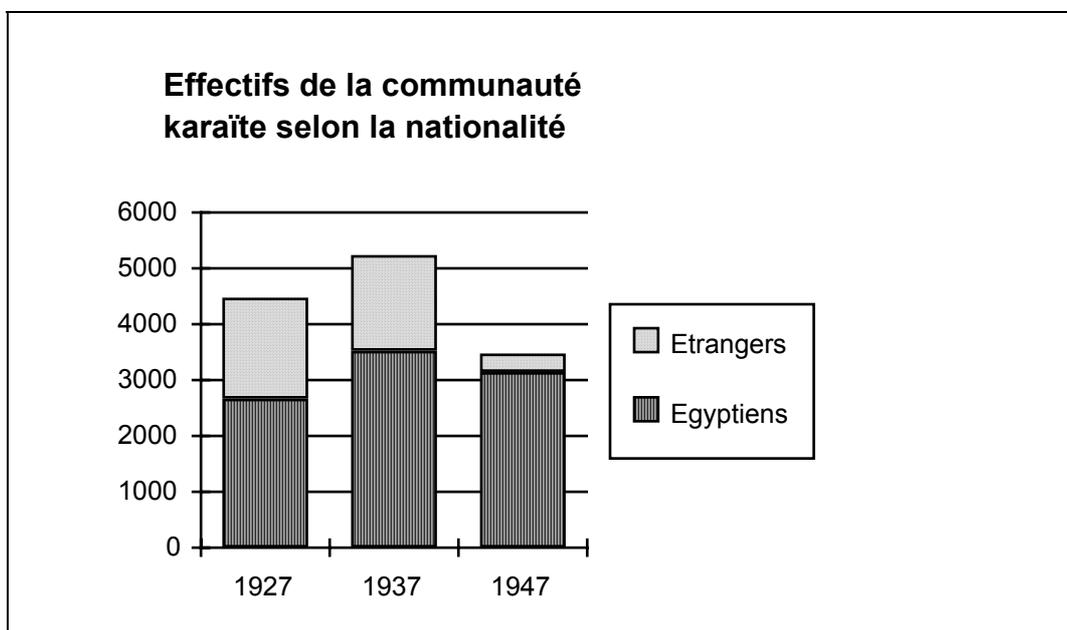
Graphique donnant la proportion par religion de l'école de Waily 1906-07 : 80% de juifs, 18% de musulmans, et 2% de chrétiens 1912-13 : 95% de juifs, 3,5% de musulmans, et 1,5% de chrétiens

Les associations sionistes égyptiennes furent fondées en 1897, en même temps que l'Alliance Israélite Universelle. Elles recrutèrent surtout dans la communauté ashkénaze, restant sans illusions sur l'engagement des karaïtes. "[...] *Les Sépharadim et les karaïtes forment un bloc compact, établi depuis de longues années dans notre pays, et sont ainsi restés étrangers à ce que le sionisme a créé depuis les dix dernières années.*"³. Les karaïtes, en même temps que les samaritains, posaient un réel problème éthique à ces organisations sionistes, en quête de fondements unitaires au judaïsme. Ainsi, le 22 février 1922, le Docteur Pilpoul, Président de la Commission de Propagande de la Fédération Sioniste d'Egypte, déclara, en français, lors d'une soirée de la Fédération : "*Il faut supprimer les dénominations Ashkénazim, Sépharadim et Karaïtes ; ne doit subsister qu'une seule communauté sous les auspices de l'Organisation Sioniste*".

En dépit toutefois des efforts déployés, les karaïtes ne portèrent que très peu de crédit à l'idée de la création d'un Etat Juif. La masse, assimilée, vivait et mourait dans son quartier, avec une vision du monde à l'échelle du Muski, tandis que les élites n'avaient de cesse de s'intégrer à une communauté francophone cairote qui, sous l'action de l'Alliance Israélite Universelle, se tournait de plus en plus vers l'étranger. Le schéma linguistique correspondait surtout à un choix culturel et politique. Le français représentait le passage obligé de l'émancipation sociale, mais entérinait aussi un clivage avec le reste des habitants de la rue des

³. Lettre de la Société Sioniste du Caire à l'Office Sioniste de Cologne, 21 décembre 1910, cité par Landau, *Jews in XIX^e Century in Egypt*, London, 1969, p.327.

karâites. La communauté karaïte fut affectée par les transformations de la première moitié du XX^e siècle selon le même schéma que celui des chrétientés orientales : enrichissement d'une fraction suivi d'une séduction des missions européennes allant parfois jusqu'au mépris de la culture d'origine.



En 1927, on recensait dans la communauté karaïte 1 848 étrangers, surtout russes et syriens, et 2 659 égyptiens. La loi sur la nationalité de 1926, révisée en 1929, mettait en demeure les anciens sujets ottomans d'opter pour la nationalité de leur choix. Une petite partie de la communauté avait opté en 1937 pour la nationalité égyptienne, mais la majorité des étrangers, grossie d'une vague d'immigration russe vers la fin des années 1920, avaient sans doute préféré tourner leur civisme vers les consulats européens. La plupart d'entre eux vivaient à 'Abbasseyā, où, signe de prospérité, une synagogue fut construite en 1927, la *Khan 'Abbasseyā*, après une souscription publique de 12 000 Livres égyptiennes. C'est à cette époque que le siège de la communauté se déplaça du Muski à 'Abbasseyā, tandis que l'autorité religieuse, le *hakam*, continua de siéger au *Haret el Yehudi*. L'organisation de la jeunesse karaïte du Caire, *al Gama'iya al Chobban al Israliyyin al Karaiyn be Misr*, dirigée par Yakub Farag Abdallah, installait également son siège rue Tur Sinaï à 'Abbasseyā. La communauté fondait à cette époque un journal en langue arabe, *Al Chobban*, qui, sous le nom de *Al Kalim* à partir de 1945, continua de paraître jusqu'en 1957. Elle se dotait ainsi d'un organe de presse culturel et religieux dans la tradition des journaux du début du siècle. Toute une société s'organisait donc à l'intérieur d'un monde bipolaire, partagé entre 'Abbasseyā et le *Haret el Yehudi*, aveugle aux changements extérieurs.

Pourtant, durant la première moitié du XX^e siècle, quelques personnalités se détachèrent, s'inscrivant dans une mouvance nationaliste qui prenait de plus en plus d'importance. On peut citer Mourad Farag, né en 1837, avocat auprès des juridictions nationales, qui plaida dans l'affaire Kahana en 1902, pour le défendre d'une accusation de meurtre rituel. Nationaliste, il critiqua, durant sa plaidoirie, les interventions étrangères auprès des cours égyptiennes. D'autres karaïtes connurent un certain succès politique ou culturel, comme le militant communiste Yousef Darwich, qui finira par se convertir à l'Islam, ou le musicien Daoud Hossni.

La fin de la Seconde Guerre Mondiale vit les événements se précipiter. En 1942, Yakoub Farag Abdallah, ancien président du cercle de la jeunesse, avait succédé à Liéto Baruch Massaouda à la tête de la communauté. La création de l'Etat d'Israël et la guerre de 1948 prit celle-ci au dépourvu. En effet, seule la minorité étrangère s'était préparée à quitter l'Egypte et avait pu prendre quelques dispositions financières. La plupart d'entre eux avait déjà quitté l'Egypte en 1947. Il est vraisemblable que, contrairement à leurs coreligionnaires égyptiens, mal à l'aise dans les structures de plus en plus nettement affirmées de l'Etat-nation, ils furent séduits par la loi du retour et la citoyenneté qu'elle leur apporterait⁴. Les émeutes qui firent suite au grand incendie du Caire en 1952 n'épargnèrent pas les Juifs, et leur firent nourrir beaucoup d'inquiétudes sur leur avenir en Egypte. La visite et le discours du général Néguib au siège de la communauté karaïte, puis à la grande synagogue du Caire le soir du *Yom Kippour* de 1953 rassurèrent un temps les esprits. Mais l'affaire Lavon en juillet 1954 marqua la fin de ce rapprochement. Un membre de la communauté karaïte était en effet impliqué dans une affaire d'espionnage au profit d'Israël. La vague d'émigration qui succéda au coup de force de Suez emporta la quasi-totalité d'une communauté profondément traumatisée, qui abandonna presque tous ses biens immobiliers. Beaucoup se fixèrent à Ramla, à proximité de Tel Aviv, où ils furent rejoints par les membres de la dernière communauté karaïte en pays arabe, celle de Hitt en Irak. Saad ed Dîn Ibrahim estimait leur nombre à 150 000 personnes à la fin des années 1980⁵.

Ne restèrent au Caire que les vieillards et les indigents. Ils étaient encore une quarantaine en 1979, pris en charge par la Croix-Rouge internationale. Ils ne sont plus que huit de nos jours, habitant toujours le quartier du Muski. Le dernier de leurs représentants garde les archives de la communauté, qui, en l'absence de tout classement, demeurent inaccessibles.

Ainsi disparut une communauté millénaire, qui était demeurée davantage cairote qu'égyptienne. Divisée par l'évolution sociale du XIX^e siècle et incapable de se plier à l'engagement au sein d'un Etat-Nation, elle ne put ou ne sut choisir, si ce n'est sous la pression tout à coup intensifiée des événements.

BIBLIOGRAPHIE

COURBAGE Youssef et FARGUES Philippe, *Chrétiens et Juifs dans l'Islam arabe et turc*, Paris, 1992.

FARGEON Maurice, *Les Juifs en Egypte*, Le Caire, 1938.

GRAIZEL Salomon, *A History of the Jews*, New York, 1968.

KRÄMER Gudrun, *The Jews in Modern Egypt 1914-1952*, Seattle, University of Washington Press, 1989.

LANDAU Jacob, *Jews in XIX^o Century in Egypt*, Londres, 1969.

LEWIS Bernard, *Juifs en terre d'Islam*, Paris, 1984.

SAAD ED-DÎN Ibrahim, *Reflexions sur la question des minorités*, Le Caire, Koweït, dar Saâd al Sabâh, 1992. (en arabe)

⁴. Cf. Simon SZYSZMAN, "Les Karaïtes d'Egypte et leurs trésors", in *Le Monde copte*, n°6, Paris, 1979, p.37 à 44.

⁵. Saad ed-Dîn Ibrahim, *Reflexions sur la question des minorités*, Le Caire, Koweït, dar Saâd al Sabâh, 1992, p.109. (en arabe)

SZYSZMAN, Simon, "Les Karaïtes d'Egypte et leurs trésors", in *Le Monde copte*, n°6, Paris, 1979, p.37 à 44.

SZYSZMAN Simon, *Le karaïsme*, Lausanne, 1980.

TALGMAN Rina et YANIV Braha, "Survey of Jewish Visual Art in Egypt" in *Bulletin of Israeli Academic Center in Cairo*, n°4, summer 1984.

Annuaire des Juifs d'Egypte, Le Caire, 1942.

Statistique de l'Enseignement en Egypte, Le Caire, années 1907-1908 et 1912-1913.